

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 48

### DELIBERATION N°2025-242

#### PROVISION POUR GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE L'HABITAT EURELIEN

Par délibération n°25-039 du 27 janvier 2025, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour accorder une garantie à hauteur de 50% de l'ensemble des prêts, soit 491 000 € qu'Habitat Eurélien souhaitait contracter dans le cadre de son projet d'acquisition VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 8 logements individuels au sein du projet de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'Eolienne à Courville-sur-Eure.

Dans ce cadre, une provision a été constatée pour que cette dépense soit prévue au budget.

Ainsi par délibération n°25-114 du 19 mai 2025, le conseil communautaire a décidé de constituer une dotation aux provisions pour risques pour la garantie accordée à l'Habitat Eurélien à hauteur de 491 000 € dans le cadre du projet d'acquisition de 8 logements sur la ZAC de l'Eolienne de Courville-sur-Eure.

Habitat Eurélien revient vers la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche afin que l'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 982 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025  
Publication : 29/12/2025

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 180630 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 491 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder la garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 982 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 180630 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt,
- **DECIDE** de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec ce dossier

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance  
Hervé BUISSON